

# COMMUNE DE POTIGNY

## Compte-rendu sommaire du Conseil Municipal du 5 novembre 2018

**Présents :** M. Kepa, M. Roussel, M. Defenouillère, M. Benoît, M<sup>me</sup> Maunoury, M<sup>me</sup> Bouteiller, M. Perrier, M<sup>me</sup> Knedlik, M<sup>me</sup> Kiszko, M. Bérel, M<sup>me</sup> Dunbar, M<sup>me</sup> Prosper.

**Pouvoirs :** M<sup>me</sup> Besançon à M<sup>me</sup> Maunoury, M<sup>me</sup> Sohier à M. Perrier.

- Communications de Monsieur le Maire au titre de sa délégation permanente
  - Réhabilitation de la Salle du Suvez : signature du marché de maîtrise d'œuvre du Cabinet ARCHI-TRIAD (18 628,61 € HT).
  - Reconstruction de l'école primaire : signature du contrat de contrôle technique de la Société APAVE (5 290 € HT), du devis « Repérage amiante et plomb » de la Société CHEVALIER DIAG (3 610 € HT) et du devis « Etude de sol » de la Société ECR (3 690 € HT).
- Validation de l'étude réalisée par le SDEC Energie pour l'effacement des réseaux de la Rue du Clos Michel. Montant de la part communale : 93 750,91 € (paiement étalé sur 5 ans).
- Acceptation du devis du SDEC Energie relatif à l'installation d'un éclairage sur le futur terrain de football stabilisé, au Stade des Gueules Rouges. Coût : 13 090,92 €.
- Accord pour l'adhésion de la CDC « Vallées de l'Orne et de l'Odon » et le retrait de la Commune de Pont-Farcy, au SDEC Energie.
- Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer, avec la Société BACCARAT DEVELOPPEMENT, la convention de rétrocession de la voirie du lotissement « Les Chapelles II ».
- Acceptation du devis de la Société GESCIME pour une mission d'assistance, en vue de la reprise de concessions en déshérence au cimetière communal. Coût : 12 037 € HT (mission et paiement étalés sur 3 ans).
- Echange d'une bande de terrains de 6 mètres de largeur entre la Commune (parcelle ZA n° 34) et les Consorts BOUTEILLER (parcelle ZA n° 33), nécessaire à l'implantation d'une haie bocagère en façade ouest du lotissement « Le Clos du Chemin Neuf » (abrogation de la délibération du 05/07/2018). 1 abstention.
- Attribution d'une subvention de 100 € à l'association « Mémoires Poche de Falaise-Chambois – Les Civils ».
- Désignation de M. BEREL Daniel (Titulaire) et de M<sup>me</sup> DUNBAR Annick (Suppléante), comme Délégués à la Commission de contrôle de la liste électorale.
- Fixation des participations scolaires facturées aux communes extérieures pour l'année 2017/2018 : 540 € par enfant scolarisé en Primaire et 980 € par enfant de Maternelle.
- Décision de payer en dépense d'investissement une facture de fourniture d'équipement (lave-linge école maternelle pour 382,49 € HT), afin de permettre la récupération de la TVA par la Commune.
- Accord pour l'achat d'un panneau d'information lumineux auprès de la Société CENTAURE SYSTEMS. Coût : 10 320 € HT. 1 voix contre.

### Communications de Monsieur le Maire :

- intervention du programme OPAH au bénéfice d'un habitant de la commune ;
- construction de 3 ateliers-relais sur la zone d'activités ARIANA par la CDC du Pays de Falaise ;
- déroulement des manifestations organisées pour la commémoration de l'Armistice de 1918.

### Questions et informations diverses :

- circulation Rue J. Monnet et fermetures inopinées du guichet postal (M<sup>me</sup> Maunoury).

Séance levée à 20h40.